

Ecole / Collège Lycées général, pro et UFA 12 ter avenue Jules Ferry 2, Av. Jacques Prévert 38550 Le Péage de Roussillon

① 04 74 86 28 38 ⁴ csja@csja.fr ■ www.csja.fr

Siret 77957916800021

REGLEMENT POUR LA TENUE PROFESSIONNELLE AU LYCEE PROFESSIONNEL

- Le jour de la tenue professionnelle est le lundi.
- <u>Pour les CAP coiffure 2^e année</u>, la tenue professionnelle est exigée également <u>le</u> vendredi.

Sont autorisés	Sont proscrits
 Blazer T-shirt, polo, chemise (accompagné d'une petite veste de tailleur) Pantalon à pinces, pantalon type « chino » Jeans sans trou Chaussures de ville (derbies, mocassins, bottines) ou des baskets blanches ou noires propres (type Stan Smith). 	 Baskets désignées par les professeurs d'EPS. Baskets ou Converse montantes Chaussures sales et trouées Sweat Pantalon ou jeans troué ou trop large. Tongs et claquettes Hauts type crop top Les survêtements (sauf pour les cours d'EPS)

A savoir :

- En tant que futurs professionnels, la tenue professionnelle est signe de **sérieux**, de **professionnalisme** et de **crédibilité**.
- Tout élève ne respectant pas ce règlement vestimentaire sera retenu à l'accueil du lycée jusqu'à remplacement par une tenue conforme. En cas de récidive, des sanctions disciplinaires seront appliquées.